

Feucherolles, le 1^{er} février 2024
Destinataires : Président(e)s de club

CHALLENGE INTERCLUBS SENIORS PLUS 60 Messieurs 2024

Chère Présidente, Cher Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations relatives au Challenge Interclubs Seniors Plus 60 Messieurs 2024.

Les rencontres 60 Messieurs comportent 2 simples et 1 double :

Les joueurs de simple ne peuvent pas participer au double.

L'ordre des parties : simple n°2, double puis simple n°1.

Toutes les parties se disputent avec le format 2, (2 sets à 6 jeux ; 3^{ème} set = SJD à 10 points).

Il est important de n'engager que des équipes susceptibles de disputer la totalité des rencontres du Challenge, et d'être en mesure de recevoir les équipes adverses dans de bonnes conditions. La Commission Seniors Plus doit être saisie de toutes décisions prises en cas d'un report éventuel.

Du 5 au 26 février 2024

L'engagement d'équipe et la saisie des informations à communiquer concernent :

Le capitaine et le correspondant de l'équipe, les balles et les terrains.

Il n'y a plus de joueurs brûlés et il n'est plus demandé aux clubs de fournir la liste des joueurs de chaque équipe.

- Tous les clubs se verront prélevés des droits d'engagement de 45€ par équipe engagée à partir du 15/05/2024.
- Tout compétiteur sans licence 2024 avec compétition autorisée, ne pourra être rentré dans le système informatique, la licence doit être enregistrée et validée au plus tard la veille de la journée de challenge à laquelle le joueur souhaite prendre part.

Seuls peuvent participer aux rencontres de cette équipe qui se déroulera de mai à mi-juin :

- Tous les joueurs du club licenciés **au plus tard la veille de la rencontre.**
- Les joueurs nés en 1964 et avant.

Le classement des joueurs à prendre en compte est toujours le classement du joueur au jour de la rencontre. Il est de la responsabilité du joueur et de son club de tenir compte du nouveau classement pour la composition de l'équipe.

Déroulement des rencontres :

Les matchs se dérouleront en semaine à l'exception des mercredis et des jours fériés, de préférence entre 10h00 et 17h00. **En cas de désaccord entre les deux capitaines, les rencontres se dérouleront le vendredi.**

Précisions :

Lorsque plusieurs équipes d'un même club jouent la même semaine ou le même week-end dans un même challenge, ou lorsque ces équipes auraient dû jouer la même semaine ou le même week-end et qu'une rencontre a été avancée ou reportée, un même joueur ne peut jouer que dans une seule équipe.

Les joueurs composant l'équipe 2 doivent avoir un **classement le jour de la rencontre inférieur ou égal** à celui du joueur le moins bien classé de l'équipe 1, et il en va de même pour les joueurs de l'équipe 3 vis-à-vis de l'équipe 2 et ainsi de suite.

Note :

Un joueur peut jouer dans une équipe même s'il a déjà participé, à cette date, à plus d'une rencontre dans une ou des équipes supérieures.

Certificat médical :

- Les compétiteurs ne sont plus tenus de présenter un certificat médical au juge-arbitre de la compétition à laquelle ils participent.
- En revanche, ils sont tenus de présenter leur attestation de licence de l'année sportive en cours, avec le dernier classement connu le jour de la rencontre.

Le calendrier définitif des challenges vous parviendra dès que nous serons en possession des engagements des équipes.

Merci pour l'intérêt que vous porterez à ces recommandations.

Nous vous prions de croire, Chère Présidente, Cher Président, en l'assurance de nos meilleurs sentiments sportifs.



Gérard DALGA
Président de la Commission Seniors Plus

Copie : Francis EVEILLARD Président du Comité des Yvelines
P. J. : Notice explicative ADOC Challenges Seniors Plus

